

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS
EN COMMUN DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

*
*

Séance du 24 Septembre 2014

INVESTISSEMENTS

MANDATS & PROGRAMMES

7 - TRAVAUX LIGNE A SOUS MANDAT SMAT

7.4 - Rapport d'état d'avancement des opérations : approbation du rapport

L'an deux mille quatorze, le vingt-quatre septembre à la Communauté Urbaine de Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

COMMUNAUTE URBAINE DE TOULOUSE METROPOLE :

Etaient présents :

MM. AUJOLAT, BRIAND, CARNEIRO, DEL BORRELLO, GRASS, KELLER, LATTES, MME MARTI, MM. RAYNAL, TRAUTMANN, MME. TRAVAIL-MICHELET.

Empêchés d'assister à la séance et ont donné pouvoir :

MM. CHOLLET, LAGLEIZE, MOUDENC.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SICOVAL :

Etaient présents:

MM. AREVALO, LAFON.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL :

Etaient présents :

MM. BACOU, LERY.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU MURETAIN :

Etaient présents :

MME. ROUCHON, M. SUAUD.

Exposé de Monsieur le Président :

Le Comité Syndical,

Le présent rapport est établi annuellement, conformément à l'article 16 du Cahier des clauses particulières du mandat de maîtrise d'ouvrage des travaux d'extension de la ligne A du Métro pour l'exploitation des rames à 52 mètres.

- Par délibération D.2006.12.15.1.1 du 15 décembre 2011, le Comité Syndical du SMTC a autorisé la signature du marché M 2007-001 relatif au mandat de maîtrise d'ouvrage déléguée qui confie à la SMAT les études et travaux de l'opération de mise en exploitation de la ligne A avec des rames de 52 mètres.
- Par délibération D.2010.11.04.1.1 du 4 novembre 2010, le Comité Syndical du SMTC a approuvé l'avenant n° 1 au marché M 2007-001 relatif au mandat de maîtrise d'ouvrage déléguée conclu avec la SMAT pour l'opération de mise en exploitation de la ligne A avec des rames de 52 mètres. L'objet de cet avenant était de :
 - Structurer le mandat par opérations,
 - Ajourner les travaux de génie civil (Gros Œuvre, Second Œuvre, Equipements non liés au système) des extensions de station de la ligne A, des modifications des équipements liés au système et l'acquisition de matériel roulant,
 - Confirmer la réalisation du programme pour les différentes opérations engagées, d'adapter les enveloppes financières prévisionnelles en conséquence ainsi que la rémunération du mandataire :
 - Amélioration du niveau de sécurité des tunnels
 - Améliorations en station
 - Issue de secours Capitole
 - Intégrer au programme les travaux d'extension des ateliers de Borderouge et Basso Cambo
- Par délibération D.2012.03.22.6.3 du 22 mars 2012, le Comité Syndical du SMTC a approuvé l'avenant n° 2 au marché M 2007-001 relatif au mandat de maîtrise d'ouvrage conclu avec la SMAT pour les travaux d'extension de la ligne A du métro pour l'exploitation avec des rames de 52 mètres. L'objet de cet avenant était de prendre en compte les dossiers d'avant-projet et/ou de projet approuvés par différentes délibérations du Comité Syndical et réviser, le cas échéant, les enveloppes financières prévisionnelles en conséquence.

1- Opération « Amélioration du niveau de sécurité en tunnel »

1.1 Historique

- Par délibération D.2009.04.29.1.1 du 29 avril 2009, le Comité Syndical a approuvé le dossier d'avant-projet de l'opération. Le budget de l'opération était fixé à 15 400 000 € (valeur janvier 2006).
- Par délibération D.2009.09.28.1.2 du 28 septembre 2009, le Comité Syndical a décidé la poursuite des études.

- Par délibération D.2011.03.28.1.6 du 28 mars 2011, le Comité Syndical a approuvé le dossier d'avant-projet complété. Le budget de l'opération était porté à 17 211 000 € (valeur janvier 2006).
- Par délibération D.2012.02.02.1.2 du 2 février 2012, le Comité Syndical a approuvé le dossier de projet complété. Le budget de l'opération était ramené à 16 500 000 € (valeur janvier 2006).

1.2 Planning de l'opération

Les études de projet amenaient à envisager une durée des travaux de 28 mois à compter de février 2012 jusqu'à mi 2014.

A ce jour, les travaux relatifs à l'amélioration des dispositifs d'évacuation (éclairage et main courante notamment) et des moyens d'accès des services de secours (adaptation du puits Garonne en accès pompier) sont achevés.

Concernant le système de désenfumage, les travaux électriques requis par l'augmentation de puissance des ventilateurs sont achevés à l'exception de la dépose des anciens câbles d'alimentation en tunnel. Concernant les équipements de ventilation, sur les 12 puits prévus d'être rénovés, il reste 2 puits à traiter : St-Cyprien et Wilson. Le planning de rénovation des puits de ventilation a été notamment impacté par le report à la demande de la CUTM des travaux des puits de l'hyper centre (Esquirol / St-Cyprien / Wilson) après mars 2014. Des retards dans la réalisation des travaux du puits Garonne dans lequel un nouveau poste électrique était également à créer ont été également constatés. A ce stade, l'achèvement des travaux de rénovation des puits de ventilation est envisagé pour janvier 2015.

La découverte récente d'amiante dans les anciens câbles d'alimentation électrique des puits de ventilation va imposer la mise en place d'un protocole de retrait spécifique ; cela ne permet pas d'envisager la fin des travaux de cette opération pour avril 2015.

1.3 Adaptations apportées au projet

Depuis l'approbation du dossier projet en février 2012, cette opération n'a fait l'objet que d'une adaptation technique significative. Elle a consisté à retenir la proposition de l'entreprise émise dans le cadre des études d'exécution de remplacer les TGBT (Tableaux Généraux Basse Tension) existants en station par des TGBT neufs plutôt que d'adapter les TGBT existants comme prévu au marché initial. Cette adaptation n'a pas eu d'impact financier.

1.4 Budget de l'opération

La prise en compte des montants auxquels ont été attribués les marchés de travaux, des aléas de chantier et adaptations mineures traités par voie d'avenant ou passation de nouveaux marchés et des provisions pour risque liées à la clôture à venir des marchés, permet à ce stade d'envisager une baisse du budget de l'opération de 773 000 € (valeur janvier 2006), ce qui porterait le coût final de l'opération à 15 727 000 € (valeur janvier 2006) au lieu d'un budget arrêté en février 2012 à 16 500 000 € (valeur janvier 2006). Par ailleurs, le montant de la rémunération de la maîtrise d'ouvrage déléguée n'est pas modifié.

	Février 2012 (valeur 01/2006)	Septembre 2014 (valeur 01/2006)
Travaux	12 600 000	11 492 000
Prestations intellectuelles	2 566 000	3 269 000
Prestations liés à l'investissement	650 000	666 000
Provision pour aléas	684 000	300 000
Total	16 500 000	15 727 000
Rémunération maîtrise d'ouvrage déléguée	1 699 076	1 699 076
Total	18 199 076	17 426 076

2- Opération « Améliorations en station »

2.1 Historique

- Par délibération D.2009.09.28.1.2 du 28 septembre 2009, le Comité Syndical a décidé d'engager les études d'améliorations de points particuliers en station de la ligne A. Ces points concernés l'amélioration des flux des stations Jean Jaurès et Marengo ainsi que le traitement de l'obsolescence des systèmes de détection incendie en station (hors Jean Jaurès). Le budget prévisionnel de l'opération était fixé à 11 300 000 € (valeur janvier 2006).
- Par délibération D.2011.09.26.1.1 du 26 septembre 2011, le Comité Syndical a approuvé le dossier d'avant-projet. Le budget de l'opération était ramené à 8 500 000 € (valeur janvier 2006).
- Par délibération D.2012.03.22.1.1 du 22 mars 2012, le Comité Syndical a approuvé le dossier de projet complété. Le budget de l'opération était maintenu à 8 500 000 € (valeur janvier 2006).

2.2 Planning de l'opération

Les études de projet amenaient à envisager une durée des travaux de 18 mois à compter de juin 2012 jusqu'à décembre 2013.

A ce jour, les travaux relatifs à l'amélioration des flux de la station Marengo sont achevés : un nouvel escalier est en service sur le quai n° 1 depuis septembre 2013.

Concernant la station Jean Jaurès, les nouveaux locaux Police ont été mis à disposition en mars 2013. La 1^{ère} phase des travaux de réaménagement du quai s'est achevée en février 2014. Le nouvel escalier ainsi que le nouvel ascenseur en fond de quai sont en service depuis mars 2014. La 2^{ème} phase s'achèvera en septembre 2014.

Le retard par rapport au planning envisagé dans les études de projet en mars 2012 s'explique principalement par :

- la remise en cause, en cours d'études d'exécution, de la conception des nouvelles poutres nécessaires à la mise en suspension de la dalle de la mezzanine. Elle s'explique par la prise en compte lors de la conception d'une géométrie erronée de la dalle haute de la station, dalle dans laquelle devait s'inscrire le plénum de la station ayant pour fonction notamment d'accueillir les nouvelles poutres. La conception des poutres a dû être entièrement reprise pour s'adapter à la bonne géométrie de la dalle qui s'est avérée plus contraignante pour le projet.
- la découverte de présence d'amiante dans les anciennes gaines de ventilation pendant leurs travaux de dépose. Suite à la découverte de cette amiante non repérable en phase de diagnostic avant travaux compte tenu de son implantation, l'ensemble des travaux de la station a dû être suspendu jusqu'à ce qu'un plan de retrait soit mis en œuvre par une entreprise agréée.

Dans une moindre mesure, ce retard s'explique également par :

- une sous-estimation des modalités de transition entre la fin des travaux de la phase 1 (mise en service du fond du quai) et le démarrage des travaux de la phase 2. Par ailleurs, l'examen avec la commission de sécurité des conditions de désenfumage pendant la phase 2 de travaux a amené la nécessité de mettre en place une gaine provisoire de désenfumage qui n'avait pas initialement été prévue.
- une sous-estimation de la coactivité entre les différents corps de métier durant les travaux de la phase 2 sur des emprises très contraintes. Pour limiter cette coactivité en vue de garantir la sécurité des travailleurs, le planning a dû être rallongé.

A ce jour, les systèmes de détection incendie ont été remplacés dans l'ensemble des stations concernées à l'exception des 3 stations du prolongement ligne A (Roseraie / Argoulets / Balma Gramont). Ces stations font l'objet de particularités en matière de sécurité incendie liées à leur conception initiale qui comprend une imbrication fonctionnelle et matérielle entre le système de détection incendie et le système de désenfumage, cette imbrication n'existant pas sur les autres stations du métro, les 2 systèmes étant découplés. La présente opération intégrait à son programme la modification de cette conception pour migrer vers des fonctionnalités identiques aux autres stations du métro ; du fait d'une conception détaillée qui s'est avérée incomplète et de difficultés techniques liées aux conditions de réalisation de ces travaux, il a été décidé à ce stade de sursoir aux travaux dans ces 3 stations pour les reporter à une date ultérieure une fois que seront précisés l'objectif et les modalités de réalisation de ces modifications.

2.3 Adaptations apportées au projet

En complément des points évoqués précédemment dans le cadre du planning de l'opération, deux autres adaptations ont été apportées au projet.

Détection incendie – Locaux annexes :

La 1ère adaptation concerne la détection incendie des locaux annexes aux stations de métro de la ligne A comme les parkings en ouvrages, les locaux d'exploitation bus, les locaux commerciaux. Le projet initial prévoyait le simple raccordement des centrales incendies existantes de ces locaux aux nouvelles centrales de détection incendie en station pour que ces dernières servent de relais dans la remontée des alarmes incendie au PCC.

En cours de projet, l'exploitant a revu ses objectifs en matière de lutte contre l'incendie dans le cadre d'un nouveau schéma directeur incendie qui prévoit notamment une évolution importante des modalités de gestion de la sécurité incendie de ces locaux annexes. Du fait de cette situation, il a été considéré que cette évolution importante ne pouvait être intégrée dans la présente opération et qu'elle devait être traitée dans un autre cadre à définir par le SMTC.

Détection incendie – Tableaux de Contrôle Optique (TCO) :

Ces TCO ne sont pas réglementairement obligatoires ; ils constituent une aide à l'exploitation qui complète les informations de localisation du sinistre fournies par la centrale de détection incendie. Il a été convenu en cours d'étude d'exécution qu'il n'était pas opportun de réaliser la mise en œuvre de ces nouveaux TCO tels qu'ils étaient prévus au marché et qu'une réflexion plus globale ligne A / ligne B devait être menée sur ce sujet dans un autre cadre que celle de la présente opération.

2.4 Budget de l'opération

La prise en compte des montants auxquels ont été attribués les marchés de travaux, des aléas de chantier et adaptations mineures traités par voie d'avenant ou passation de nouveaux marchés et des provisions pour risque liées à la clôture à venir des marchés, permet à ce stade d'envisager une baisse du budget de l'opération de 700 000 € (valeur janvier 2006), ce qui porterait le coût final de l'opération à 7 600 000 € (valeur janvier 2006) au lieu d'un budget arrêté en mars 2012 à 8 500 000 € (valeur janvier 2006). Par ailleurs, le montant de la rémunération de la maîtrise d'ouvrage déléguée n'est pas modifié.

	Mars 2012 (valeur 01/2006)	Septembre 2014 (valeur 01/2006)
Travaux	4 862 000	5 414 000
Prestations intellectuelles	1 800 000	1 650 000
Prestations liés à l'investissement	1 121 000	336 000
Provision pour aléas	717 000	200 000
Total	8 500 000	7 600 000
Rémunération maitrise d'ouvrage déléguée	957 572	957 572
Total	9 457 572	8 557 572

3- Opération « Issue de secours Capitole »

3.1 Historique

- Par délibération D.2010.22.02.1.1 du 22 février 2010, le Comité Syndical a décidé d'engager les études de la création anticipée de l'issue de secours requise pour l'exploitation avec des rames de 52m à la station Capitole. Le budget prévisionnel des travaux était fixé à 3 000 000 € (valeur janvier 2006).

- Par délibération D.2010.11.04.2.2 du 4 novembre 2010, le Comité Syndical a approuvé le dossier d'avant-projet. Le budget de l'opération était porté à 4 639 650 € (valeur janvier 2006).
- Par délibération D.2011.07.11.1.2 du 11 juillet 2011, le Comité Syndical a approuvé le dossier de projet complété. Le budget de l'opération était maintenu à 4 639 650 € (valeur janvier 2006).

3.2 Planning de l'opération

Les études de projet amenaient à envisager une durée des travaux de 13 mois à compter de fin juin 2011 jusqu'à juillet 2012.

Au final, les travaux se sont achevés en août 2012 et l'issue de secours ainsi que le nouvel ascenseur (après remplacement de l'ancien en vue d'augmenter son débit) ont été mis en service en septembre 2012.

3.3 Adaptations apportées au projet

En phase travaux, le projet n'a pas fait l'objet d'adaptation significative.

3.4 Budget de l'opération

La prise en compte des montants auxquels ont été arrêté les décomptes généraux des marchés permet d'envisager une baisse du budget de l'opération de 1 994 718 € (valeur janvier 2006), ce qui porte le coût final estimé de l'opération à 2 644 932 € (valeur janvier 2006) au lieu d'un budget arrêté en juillet 2011 à 4 639 650 € (valeur janvier 2006). Par ailleurs, le montant de la rémunération de la maîtrise d'ouvrage déléguée n'a pas été modifié.

	Juillet 2011 (valeur 01/2006)	Septembre 2014 (valeur 01/2006)
Travaux	2 694 333	1 932 336
Prestations intellectuelles	770 000	600 996
Prestations liés à l'investissement	597 000	111 600
Provision pour aléas	578 000	0
Total	4 639 333	2 644 932
Rémunération maîtrise d'ouvrage déléguée	662 934	662 934
Total	5 302 267	3 307 866

4- Opération « Extension des ateliers de Basso Cambo et Borderouge »

4.1 Historique

- Par délibération D.2010.05.27.9.4 du 27 mai 2010, le Comité Syndical a approuvé le programme des extensions de Basso Cambo de Borderouge. Le budget de l'opération était fixé à 14 000 000 € (valeur mars 2010).

- Par délibération D.2012.02.02.8.1 du 2 février 2012, le Comité Syndical a approuvé le programme détaillé des extensions des ateliers du métro issu des études de diagnostic. Le budget de l'opération était maintenu à 14 000 000 € (valeur mars 2010). Ce budget n'intégrait pas de provision pour aléas. Le principe de réaliser cette opération selon 3 phases était également arrêté :
 - phase 1 : Basso Cambo – création de locaux énergie voie et d'un magasin pour des pièces longue durée
 - phase 2 : Extension de l'atelier de Borderouge
 - phase 3 : Extension de l'atelier de Basso Cambo
- Par délibération D.2012.11.29.11.1 du 29 novembre 2012, le Comité Syndical a approuvé le dossier d'avant-projet détaillé de la phase 1. Le budget des travaux pour cette phase était arrêté à 1 074 118 € (valeur mars 2010).
- Par délibération D.2013.07.11.14.1 du 11 juillet 2013, le Comité Syndical a approuvé un nouveau budget des travaux pour la phase 1 d'un montant de 1 650 000 € (valeur mars 2010).
- Par délibération D.2014.02.20.10.1 du 20 février 2014, le Comité Syndical a approuvé le dossier d'avant-projet détaillé de la phase 2. Le budget des travaux pour cette phase était arrêté à 5 059 000 € (valeur mars 2010).

4.2 Planning de l'opération

Sur la phase 1, les travaux sont en cours et devraient se terminer avant la fin 2014. Les retards s'expliquent principalement par des difficultés dans la mise en place de la sécurisation de la zone de chantier vis-à-vis de l'exploitation, une mauvaise évaluation des contraintes relatives à l'utilisation des réseaux existants et divers aléas liés aux interventions sur les ouvrages existants.

Sur la phase 2, les études se sont déroulées sur la période de décembre 2012 à avril 2014 sur la base du programme détaillé adopté le 2 février 2012. Le planning de la phase 2 prévoit une mise en service des lignes de vérins mi-juillet 2015 et la fin globale de travaux de cette phase fin novembre 2015.

Sur la phase 3, les études de projet devraient se terminer en février 2015 et être suivies du lancement des appels d'offres de travaux.

Le début des travaux est prévu en juillet 2015 avec une mise à disposition des lignes de vérins et des équipements d'ateliers nécessaires aux opérations de maintenance fin juin 2016 et un achèvement de l'opération un an plus tard avec la livraison de l'ensemble des locaux.

De façon globale, le programme détaillé approuvé en février 2012 prévoyait une fin des travaux de l'opération en août 2015 ; compte tenu des évolutions du projet et plus particulièrement du planning envisagé à ce stade pour la phase 3, la fin des travaux de l'opération est programmée pour juin 2017, soit un allongement d'environ 22 mois de la durée de l'opération.

4.3 Adaptations apportées au projet

Pour la phase 1, le projet n'a pas fait l'objet d'adaptation significative à ce stade en phase travaux.

Pour la phase 2, les études de projet qui ont fait suite à l'approbation du dossier d'avant-projet en février 2014 n'ont pas apporté d'adaptation significative.

Pour la phase 3, le projet envisagé dans le programme détaillé issu de la phase de diagnostic détaillé a été revu dans le cadre de l'établissement de l'esquisse fin 2013, début 2014 pour être pris en compte dans les études d'avant-projet. Il apparaît les modifications de programme suivantes :

- Suppression de la cabine de peinture,
- Suppression de l'organisation en peigne des bureaux au-dessus des ateliers servants,
- Suppression de la création d'un Pupitre Manuel d'Atelier (PMAT) supplémentaire. Le PMAT existant sera adapté,
- Création de bureaux au-dessus du faisceau de voie,
- Transformation du local nettoyage haute pression existant en local de finition,
- Création de bureaux et sanitaires entre les voies,
- Création de deux locaux destinés au nettoyage haute pression,
- Création d'un préau devant l'accès au magasin,
- Diminution des aménagements de parking.

La prise en compte de ces évolutions dans le cadre des études d'avant-projet conduit au bilan de surfaces suivant :

Surfaces (m ²)	Diagnostic		APD		Différence APD /DIAG	
	Restructurées	Construites	Restructurées	Construites	Restructurées	Construites
Bureaux	1473	78	1036	567	-437	+ 489
Ateliers servants et sanitaires	478	2 479	2300	2666	+ 1 822	+ 187
Total	1 951	2 557	3 336	3 233	+ 1 385	+ 676

4.4 Budget de l'opération

Pour la phase 1, l'enveloppe prévisionnelle retenue pour les travaux à l'issue des appels d'offres de travaux était de 1 650 000 € pour un budget initial au stade du programme détaillé de 807 000 € sans provision pour aléas. A ce stade, il est proposé d'amender l'enveloppe des travaux de 150 000 € pour tenir compte des aléas et difficultés de planification rencontrés lors des 12 premiers mois du chantier. Cela porterait l'enveloppe des travaux de 1 650 000 € à 1 800 000 € (valeur mars 2010), dont une provision pour aléas d'environ 9 %.

Pour la phase 2, l'enveloppe prévisionnelle retenue pour les travaux à l'issue des études d'avant-projet était de 5 059 000 € pour un budget initial au stade du programme détaillé de 3 003 000 € sans provision pour aléas. Le résultat des appels d'offres globalement inférieurs aux estimations ainsi que le résultat de la négociation avec SIEMENS SAS permettent d'envisager à ce stade une baisse de cette enveloppe de 485 000 €. Cela porte cette enveloppe à un montant de 4 574 000 € (valeur mars 2010) dont une provision pour aléas d'environ 14 %.

Pour la phase 3, l'enveloppe prévisionnelle retenue pour les travaux au stade du programme détaillé était de 7 040 000 € (valeur mars 2010) sans provision pour aléas. La prise en compte des évolutions de programme évoquées précédemment, du retour d'expérience des phases 1 et 2 sur le niveau des estimations à considérer pour tenir compte des contraintes de réalisation des travaux sous exploitation, du risque lié à l'absence de concurrence sur les prestations d'équipements de voie qui contraint à la passation d'un marché négocié avec SIEMENS, il est proposé de réviser à la hausse le montant de cette enveloppe prévisionnelle des travaux d'un montant de 5 086 000 €. Cela porte cette enveloppe à un montant de 12 126 000 € (valeur mars 2010) dont une provision pour aléas d'environ 20 %.

Pour tenir compte de ces évolutions pour les enveloppes travaux, il est proposé d'augmenter l'enveloppe globale relative aux prestations intellectuelles ce qui porte son montant de 3 150 000 € à 3 500 000 € HT (valeur 2010).

Par ailleurs, pour tenir compte de l'allongement du planning général de l'opération d'environ 2 années et par conséquent de moyens à mobiliser sur une durée plus importante, il est proposé d'ajuster en conséquence la rémunération de la maîtrise d'ouvrage délégué d'un montant de 301 000 € (valeur mandat 05/2006), ce qui porte la rémunération de 920 000 € à 1 221 000 € (valeur 05/2006), soit 1 335 000 € en valeur projet (mars 2010).

Ainsi, la proposition d'évolution de l'enveloppe budgétaire de cette opération est synthétisée dans le tableau suivant :

L'adoption de cette proposition et de l'avenant au mandat de maîtrise d'ouvrage sont proposés dans une autre délibération (D.2014.09.24.7.5).

		Programme détaillé de février 2012 (valeur 03/2010)	Budget révisé d'août 2014 (valeur 03/2010)
Atelier de Basso Cambo			
Phase 1	Travaux	807 000	1 650 000
	Provision pour aléas (environ 9%)	0	150 000
	Total	807 000	1 800 000
Phase 3	Travaux	7 040 000	10 076 013
	Provision pour aléas (environ 20%)	0	2 049 987
	Total	7 040 000	12 126 000
Atelier de Borderouge			
Phase 2	Travaux	3 003 000	3 995 706
	Provision pour aléas (environ 14%)	0	578 294
	Total	3 003 000	4 574 000
Prestations intellectuelles		3 150 000	2 750 000
Prestations liées à l'investissement			750 000
Total		14 000 000	22 000 000
Rémunération maîtrise d'ouvrage déléguée		1 006 290	1 335 000
Total (valeur 03/2010)		15 006 290	23 335 000
Total (valeur 01/2006)		13 474 266	20 952 680

5- Synthèse des budgets d'opération

Opérations	Derniers budgets approuvés (valeur 01/2006)	Proposition de révision du Budget Septembre 2014 (valeur 01/2006)	Ecart
Amélioration sécurité tunnel	18 199 076	17 426 076	- 773 000
Améliorations en station	9 457 572	8 557 572	- 900 000
Issue de secours Capitole	5 302 267	3 307 866	- 1 994 401
Extension des ateliers	13 474 266	20 952 680	+ 7 478 414
Total	46 433 498	50 244 194	+ 3 811 013

Il est donc proposé au Comité Syndical d'approuver le rapport d'avancement des opérations inscrites au mandat 52m.

* *
*

Le Comité Syndical :

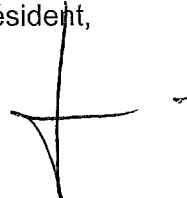
- entendu l'exposé de Monsieur le Président,
- après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : APPROUVE le rapport d'état d'avancement des opérations inscrites au mandat 52 m, faisant état des modifications de programme et aléas intervenus depuis l'approbation de l'avenant n° 2 au mandat.

ARTICLE 2 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que
dessus,
Pour extrait conforme,

Le Président,



Jean-Michel LATTES

